



---

**ARRETE N° ARI\_2026\_199**

---

**Direction Générale des Services**

**Réf. : AZ/CR/CS**

**Nomenclature : 5.4.2**

**PORTANT DELEGATION DE FONCTION A MADAME  
SIMONE AUTRAN-BLANC, ADJOINTE AU MAIRE**

**Le Maire de la commune de BOLLENE (Vaucluse),**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2122-18, L2122-20 et L2122-23,

Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal en date du 21 mars 2026,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 21 mars 2026 fixant à neuf le nombre des adjoints au Maire,

Vu l'élection de madame Simone AUTRAN-BLANC, en qualité de 9<sup>ème</sup> Adjointe, lors de la séance du conseil municipal du 21 mars 2026,

Considérant la nécessité pour la bonne administration locale de déléguer à madame Simone AUTRAN-BLANC, Adjointe au Maire, un certain nombre d'attributions,



---

## ARRETE N° ARI\_2026\_199

---

### ARRÊTE

**ARTICLE 1** – Délégation de fonction est donnée à **madame Simone AUTRAN-BLANC, Adjointe au Maire**, pour toutes questions se rapportant à **la Santé, aux Séniors et à l'Intergénérationnel**.

A ce titre, à l'exception des décisions relevant du conseil municipal, elle est chargée de :

**1. La Santé :**

- La coordination des actions communales en faveur de la santé,
- la coordination des actions communales en faveur du soutien à l'installation sur la commune des acteurs de la santé,
- la mise en place et la coordination d'actions de promotions en faveur de la santé.

**2. Les Séniors :**

- La coordination des actions en faveur des séniors, y compris du foyer Daudet, notamment au travers de la semaine bleue et du repas des aînés,
- la représentation de la commune et du Maire dans toutes les instances et avec les partenaires,
- la coordination des mesures en matière d'Aide à la Mobilité des Séniors (A.M.S.).

**3. L'intergénérationnel :**

- La coordination des actions de la commune en faveur du soutien au lien intergénérationnel et à la rupture de l'isolement.

**ARTICLE 2** - Dans le cadre des astreintes d'élus (semaine, soir et week-end), délégation de fonction, emportant délégation de signature en mes lieu et place, est donnée madame Simone AUTRAN-BLANC lorsqu'elle assure cette astreinte.

A cet effet, les fonctions déléguées sont les suivantes :

- Prendre toutes mesures de police afférentes aux articles susmentionnés du Code général des collectivités territoriales, notamment les arrêtés d'hospitalisation d'office, les arrêtés portant autorisation de voirie, les arrêtés portant fermeture des stades pour cause d'intempéries, les arrêtés portant mise en demeure de faire procéder à l'évaluation comportementale d'un chien mordeur, les arrêtés portant placement dans un lieu de dépôt de tout animal trouvé en divagation et/ou dangereux et les arrêtés portant mise en sécurité.
- Toutes relations avec les services compétents.
- Tout acte et courrier relatifs à cette délégation.



Ville de Bollène

---

**ARRETE N° ARI\_2026\_199**

---

**ARTICLE 3** – Cette délégation s'exerce sous ma surveillance et ma responsabilité.

A ce titre, madame Simone AUTRAN-BLANC devra me rendre compte de toute décision prise dans le cadre de sa délégation.

**ARTICLE 4** – Les indemnités de fonction sont versées à compter du 27 mars 2026, date des délibérations portant fixation et majoration des indemnités de fonction.

**ARTICLE 5** – La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes – 16, avenue Feuchères – CS 88010 – 30941 NIMES cedex 09 – dans un délai de deux mois. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 6** – Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressé, et dont ampliation sera transmise à monsieur le Préfet de Vaucluse.

Bollène, le 27 MARS 2026

Anthony ZILIO

Maire de Bollène



Reçu en Préfecture le : 15/04/2026
Affiché le <del>m</del> is en ligne le 15/04/2026
Notifié le : 13/04/2026
Exécutoire le : 15/04/2026

